

! Dépôt aux colonnes d'ordures ménagères = -20% sur le prix au litre en vigueur

Pour accompagner le passage de la collecte des ordures ménagères à la quinzaine, dû au faible taux de présentation des bacs marron, le SIRTOM poursuit le déploiement des points d'apport volontaire qui constituent un deuxième exutoire et un service nouveau **accessible 24h/24 et 7j/7**.



Depuis janvier 2025, le SIRTOM incite les usagers à utiliser ces colonnes pour déposer leurs déchets et plus particulièrement les ordures ménagères.

En vous rendant à une colonne d'ordures ménagères, nous appliquons **une réduction de 20% sur le prix au litre en vigueur, à chaque utilisation**. Nous vous rappelons que la comptabilisation s'effectue avec un **badge nominatif**. Il permet de déverrouiller le tambour de la colonne.

COLLECTE D'UN BAC 180 L
180 L x 0,03165 € = **5,69 €**

COMPARATIF

APPORT AUX COLONNES
avec 4 sacs de 50 L → 200 L x 0,03165 € = **6,33 €**
APPLICATION DE -20% = 5,06 €

Projection des tarifs par type de contenants avec le prix au litre 2025

Mode de collecte	Contenants	Coûts 2025
Collecte en porte à porte	1 bac OM 120L	3,79 €
	1 bac OM 180L	5,69 €
	1 bac OM 240L	7,59 €
	1 bac OM 360L	11,39 €
	1 bac OM 770L	24,37 €
Apport aux colonnes	1 rouleau de 25 sacs rouges post-payés 30L	23,73 €
	1 rouleau de 25 sacs rouges post-payés 50L	39,56 €
	1 rouleau de 25 sacs rouges post-payés 100L	79,12 €
	1 ouverture tambour OM 50L avec badge	1,26 €
	1 ouverture tambour OM 100L avec badge	2,53 €

FACTURATION
> Mise en application dès 2025 sur vos apports 2024
> Maintien de cette réduction les années suivantes

***Pour obtenir un badge gratuit (identique pour la colonne des restes de repas) :**

- Remplissez le formulaire via le site internet www.sirtom-region-brive.net
 - Rubrique vos services / demandes en ligne
 - Présentez-vous à l'accueil du SIRTOM – av du 4 juillet 1776 à Brive, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
 - Par mail à sirtom@sirtom-brive.fr
 - Contactez-nous au **N°Vert 0800 204 054**
- Seul le renouvellement du badge, en cas de perte, vous sera facturé 10€.

VOUS ÊTES LOCATAIRE ?
> C'est au propriétaire de faire la demande du badge
> Remise du badge avec la remise des clefs à l'état des lieux sortant

La tarification



La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative tient compte de la production réelle de déchets des foyers et permet ainsi de mesurer sur la cotisation, les effets du geste de tri réalisé d'une année sur l'autre.

Elle comprend 2 parts :

- Une **part fixe** calculée sur la base imposable du logement
- Une **part incitative** calculée en fonction de la production réelle d'ordures ménagères selon 2 paramètres :

LE VOLUME DU CONTENANT UTILISÉ
(d'où l'importance de sortir son contenant plein)

- Le bac : 120 L, 180 L, 240 L, 360 L ou 770 L
- La trappe de la colonne enterrée ou semi-enterrée : 50 L ou 100 L
- Les sacs rouges post-payés : 30 L, 50 L ou 100 L

LE NOMBRE DE PRÉSENTATIONS

- Levée du bac, comptabilisée avec la puce intégrée
- Ouverture de la trappe de la colonne comptabilisée avec le badge
- Retrait des sacs rouges post-payés, conditionnés en rouleau de 25 sacs

Un **prix au litre**, fixé chaque année par délibération du Comité Syndical du SIRTOM, est appliqué et permet de calculer la part incitative.

Le montant de la part incitative est le produit du tarif voté (0,03165 € en 2025) par le volume collecté (de l'année précédente).



EN BREF

- > La tarification incitative est calculée en fonction de la production réelle des ordures ménagères collectées en année n-1
- > Sortez votre contenant plein !
- > Réalisez toutes vos démarches (changement de volume, bac cassé, demande de badge...) sur www.sirtom-region-brive.net rubrique «vos services/demandes en ligne»

CALCUL DE LA PART INCITATIVE
= volume du contenant x nombre de présentations x prix au litre

! Comment lire sa feuille d'imposition ?



Sur l'avis d'imposition de Taxe foncière figure :

- dans la colonne « Taxe ordures ménagères » **le montant total de la taxe**
- dans l'encadré du bas de la page, une ligne indiquant **le montant de la part incitative**
c'est-à-dire la production réelle d'ordures ménagères de l'année précédente.

Taxes foncières		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux année n-1	%	%	%	%	%	%	
	Taux année n	%	%	%	%	4,12 %	%	
	Adresse						Taux communal	
	Base	3254	Base imposable du logement			3254		
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base		MONTANT TOTAL DE LA TAXE					
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Propriétés non bâties	Cotisation année n-1							
	Cotisation année n					168		
	Variation	%	%	%	%	%	%	
	Taux année n-1	%	%	%	%	%	%	
	Taux année n	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles							
	Bases terres agricoles							
	Cotisation année n-1							
	Cotisation année n							
	Variation	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base État							Droit proportionnel :	
Base collectivité							Droit fixe :	
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 34€ . Pour plus d'informations, consultez la notice. La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 34€ . MONTANT DE LA PART INCITATIVE inclus dans le montant total de la taxe						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		
						Dégrèvement Habitation principale		
						Dégrèvement JA État		
						Dégrèvement JA Collectivité		
Références administratives :						Montant de votre impôt		

! Comment est calculée la cotisation sur cette feuille d'imposition ?

une part fixe calculée en fonction de la **base imposable du logement** X le **taux de la commune** : $3\,254 \times 4,12\%$ (taux année n de la commune) = 134,06€

une part incitative calculée en fonction de la **production réelle des déchets de l'année précédente** (n-1) soit 31€ qui correspondent à 6 sorties d'un bac
 $180L : 6 \text{ sorties} \times 180L \times 0,03165\text{€/litre}$ (prix au litre 2025) = 34,18€ arrondi à 34€
 Montant total : 134,06€ + 34,18€ = 168,24€ arrondi à 168€